

Proposition de mise en œuvre d'une méthode Condorcet pour les élections fédérales canadiennes

Exposé au Comité spécial sur la réforme électorale
Mark Ungrin

Concept

Comme solution de rechange au mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), je demande au Comité spécial sur la réforme électorale d'envisager d'instaurer un mode de scrutin qui remplit les critères d'une « méthode Condorcet » à l'échelle des circonscriptions.

Voici la philosophie qui sous-tend la méthode Condorcet :

S'il y a un candidat à un poste qui déferait tous les autres candidats à des élections individuelles, ce candidat est le seul gagnant légitime des élections.

Ce principe fondamental est si évident qu'il est étonnant que ce ne soit pas déjà un principe de base de toute démocratie. Malheureusement, des questions logistiques (voir les détails ci-dessous) ont rendu l'adoption d'une méthode Condorcet difficile aux moments de l'histoire où la démocratie parlementaire a tiré ses origines.

Avantages

Le SMUT est bien connu pour souffrir du panachage, situation où deux candidats occupant une position semblable, correspondant plus étroitement aux souhaits de l'électorat, se partagent le vote majoritaire, ce qui amène un troisième candidat – qui ne pourrait pas défaire individuellement l'un ou l'autre des deux autres candidats – à être déclaré le vainqueur.

Des systèmes préférentiels, comme le mode de scrutin avec report automatique des voix (où les électeurs classent les candidats par ordre de préférence, les candidats les moins populaires étant éliminés dans l'ordre et leurs votes étant redistribués jusqu'à ce que l'un d'eux obtienne la majorité du soutien), ne règlent que partiellement ce problème, puisque le gagnant selon la méthode Condorcet risque d'être éliminé tôt dans le processus.

Outre le problème immédiat – soit que le mauvais candidat remporte les élections – la possibilité de ce résultat entraîne plusieurs autres résultats négatifs :

Premièrement, les électeurs croient qu'ils doivent voter de manière stratégique. Une personne dont le gagnant préféré est le candidat A pourrait se sentir obligée de voter pour le candidat B afin d'éviter que le candidat C n'emporte la victoire.

À son tour, cette situation est très bien exploitée par des candidats et des partis établis pour exclure les nouveaux venus. Étant donné qu'on peut voter pour une personne autre que celle dont le nom figure sur une liste restreinte

de candidats de l'establishment, ce que l'on peut facilement décrire comme un vote « gaspillé », il est pratiquement impossible d'entrer dans le club des candidats viables.

Avec un champ d'application aussi limité, les élections deviennent un processus bien plus négatif. Un candidat n'a plus à démontrer qu'il est le meilleur choix dans un vaste domaine, il est plutôt porté à dépeindre la liste restreinte des opposants viables comme de pires choix.

Les méthodes électorales qui permettent de choisir le gagnant selon la méthode Condorcet résistent à ces résultats. Les électeurs sont libres de voter véritablement pour leur candidat préféré, sans redouter de façon réaliste d'appuyer l'élection d'un candidat indésirable. De nouveaux candidats qui entrent dans la course peuvent être ajoutés dans le haut de la liste des préférences d'un électeur, s'il le souhaite, sans réduire l'efficacité des choix de cet électeur parmi les candidats plus établis; et, puisque la concurrence est accrue, les candidats doivent convaincre les électeurs des avantages de leur élection, au lieu de se concentrer sur les points négatifs de leurs opposants.

Autre avantage : lorsque les souhaits de l'électorat et ceux du parti politique d'un candidat sont contradictoires, selon la méthode Condorcet, les électeurs ont la priorité, c'est-à-dire qu'un candidat populaire peut remporter une élection, même s'il perd la nomination du parti, et le parti ne peut pas utiliser l'argument du panachage pour exercer du chantage sur l'électorat afin qu'il appuie le remplaçant qu'il a choisi. La perception que les députés sont des marionnettes dans l'« antichambre » des non-élus de leur parti – parce qu'ils doivent respecter la discipline du parti ou être exclus du club des candidats pouvant être élus – crée du cynisme et le désengagement des électeurs.

Mise en œuvre

Le vote dans une telle élection est très simple : chaque électeur soumet simplement le nom des candidats de son choix, dans l'ordre. À partir de ces données, on peut calculer les résultats de toutes les élections individuelles possibles.

Par le passé, il était difficile de traiter cette information pour des raisons logistiques. À mesure que le nombre (N) de candidats augmente, le nombre de comparaisons s'accroît comme $N(N-1)/2$. Avant l'avènement des technologies de calcul modernes, il n'était pas pratique de calculer de cette manière les élections où il y avait un grand nombre de candidats et d'électeurs. Même s'il est maintenant pratique de tenir des élections à l'aide d'une méthode Condorcet, le recours à des ordinateurs (dans ce processus ou tout autre processus électoral) nécessite certaines mesures de protection contre la fraude électorale.

Tout spécialement, même si les données doivent être traitées par des ordinateurs, il est essentiel que le choix des électeurs soit consigné en permanence sur un bulletin en papier. Le but de la technologie informatique est de faciliter la manipulation de l'information, ce qui rend les enregistrements purement électroniques insuffisamment fiables. Pour faciliter la saisie des données, il serait souhaitable d'adopter un système de calcul de reconnaissance optique de marque (que la plupart des électeurs connaissent bien pour les examens à choix multiples). Autrement, l'électeur pourrait faire son choix dans un système informatique distinct, qui imprimerait ensuite un bulletin de reconnaissance optique de marque. L'électeur confirmerait que ce bulletin représente exactement son choix et le soumettrait. Une fois qu'un vainqueur serait déterminé selon la méthode Condorcet, le problème lié à la vérification manuelle de l'intégrité du processus serait simple – il ne serait pas nécessaire de faire toutes les

comparaisons, il suffirait de passer en revue les bulletins et de confirmer que le gagnant déclaré a effectivement remporté les élections contre chacun des autres candidats de façon individuelle.

Il est essentiel de souligner que les préoccupations susmentionnées relativement aux faiblesses de la technologie informatique utilisée lors des élections ne sont pas propres au mode de scrutin selon la méthode Condorcet. Quelle que soit la méthode électorale employée, les préférences des utilisateurs doivent être consignées sur un médium qui ne peut pas être facilement manipulé et une bonne partie du vote doit avoir lieu dans un endroit sécurisé, où les représentants de différents candidats peuvent vérifier qu'il est libre de toute ingérence et de toute mesure incitative inappropriée.

Mandat du Comité

L'application d'une méthode Condorcet remplit donc les exigences établies pour le Comité :

- **Efficacité et légitimité** : Par définition, un vainqueur selon la méthode Condorcet est le candidat préféré de la majorité des électeurs. Lorsqu'une autre méthode donne un autre candidat gagnant aux élections, la légitimité de ce gagnant est automatiquement remise en question. Des méthodes plus complexes, comme la représentation proportionnelle, offrent plus de possibilités de prendre des mesures qui sont illégitimes ou perçues comme telles par l'électorat. Par exemple, le processus qui permet à un parti de choisir des candidats pour combler des sièges attribués selon le système de représentation proportionnelle peut être mis en doute, car il soulève des inquiétudes à propos de la légitimité du résultat final et de l'indépendance des candidats.
- **Engagement** : En permettant à de nouveaux candidats de se présenter et d'être sur un pied d'égalité, on recrute un plus large éventail de candidats, notamment ceux qui font partie des groupes traditionnellement sous-représentés. Cette concurrence accrue oblige également les candidats à comparer leurs mérites, plutôt que de se concentrer sur les défauts d'un bassin limité d'opposants. Cela mènerait à une plus grande courtoisie et à une participation accrue des électeurs.
- **Accessibilité et inclusivité** : Le concept du classement de tous les candidats en ordre de préférence est simple, tout comme l'idée qu'un candidat qui peut défaire tous les autres individuellement est le seul gagnant légitime d'une élection. Bien qu'il accroisse l'accessibilité, pour les raisons susmentionnées, le vote par Internet n'est pas compatible avec une démocratie solide, quel que soit le moyen choisi pour sélectionner le vainqueur.
- **Intégrité** : En s'assurant qu'il y a un enregistrement non électronique des préférences des électeurs et en permettant la vérification manuelle des résultats, on garantit l'intégrité du processus. En employant un processus de conception simple, qui vise de toute évidence à déterminer le souhait sincère de l'électorat, on favorise également la confiance du public dans le processus.
- **Représentation locale** : L'application d'une méthode Condorcet au niveau des circonscriptions maintient les liens étroits à l'échelle locale du système actuel, d'une manière qui n'est pas possible avec de nombreuses autres solutions.

Conclusion

Merci de votre attention. En terminant, j'aimerais mentionner, pour les besoins futurs, que le concept sous-jacent ici correspond non seulement aux élections au Parlement au niveau des circonscriptions, mais encore à beaucoup d'autres scénarios. Par exemple, si la fonction de gouverneur général était soumise à une élection générale – on peut imaginer que les élections présidentielles en cours aux États-Unis seraient bien différentes dans un système

Condorcet. Enfin, le concept peut même s'appliquer aux référendums – où l'électorat doit, par tradition, choisir entre deux options, alors que ni l'une ni l'autre ne peut être alléchante, dans un concours qui revient souvent à la question de savoir laquelle des deux options est décrite de manière plus négative.